



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Plan social à Radio France

Question écrite n° 25194

Texte de la question

M. Pierre Dharréville interroge M. le ministre de la culture sur la situation de Radio France. Alors que Radio France se porte bien et connaît une progression de son audience, la direction de Radio France a annoncé un plan de restructuration de l'entreprise autour d'un plan d'économies de 60 millions d'euros. Ce plan se traduirait par la suppression de 299 emplois. Faire plus avec moins, c'est une dégradation des conditions de travail et du service public inacceptable. Tous les services sont concernés : l'information, le chœur (seul chœur symphonique professionnel de France), les bureaux régionaux, la documentation, les réalisateurs, les techniciens. Ces mesures résultent d'un choix, celui de la casse des services publics et de l'austérité. L'opposition de l'ensemble des syndicats de Radio France témoigne du caractère profondément inacceptable de ces mesures comme de l'attachement des salariés à l'ensemble des missions de service public, à la qualité de leur production et à leurs conditions de travail. Ce plan est justifié par l'investissement dans le numérique en réponse aux nouvelles pratiques des auditeurs. Comment imaginer qu'il puisse se faire au détriment de la culture, de la création, de l'information ? Face à cette situation, il l'interroge sur les réponses que le Gouvernement entend apporter à la crise que connaît aujourd'hui Radio France et pour soutenir le développement d'un service public radiophonique capable de jouer tout son rôle en terme d'information, de création et de culture pour toutes et tous.

Texte de la réponse

Le secteur de l'audiovisuel dans son ensemble connaît des mutations sans précédent, à la fois par leur ampleur et leur rapidité. C'est la raison pour laquelle le Gouvernement a engagé, en juillet 2018, un plan de transformation de l'audiovisuel public, avec l'ambition d'en faire un acteur plus fort et plus rassemblé, au service de missions essentielles qui doivent être réaffirmées : l'information, la culture et la création, la jeunesse et l'éducation, la proximité et les actions extérieures. Le Gouvernement a, dans le même temps, arrêté le cadrage budgétaire accompagnant cette réforme. Celui-ci prévoit des économies à hauteur de 190 M€ à horizon 2022, dont 20 M€ portés par Radio France. Cette trajectoire budgétaire traduit la contribution de l'audiovisuel public à la maîtrise des dépenses publiques. Le projet de loi de finances pour 2021 confirme pleinement cette baisse programmée des dotations publiques allouées aux entreprises du secteur. La crise sanitaire ne les épargnant toutefois pas, le Gouvernement a décidé de leur octroyer une dotation budgétaire exceptionnelle dans le cadre du plan de relance. 70 M€ de crédits viendront ainsi compenser les effets conjoncturels de la crise sur leurs comptes. À ce titre, une dotation exceptionnelle de 15 M€ en 2020 et 5 M€ en 2021 sera versée à Radio France. Dans ce contexte, la mise en œuvre des plans de transformation que les entreprises ont construits depuis 2018 doit se poursuivre. Radio France doit ainsi déployer le projet stratégique ambitieux qu'elle porte pour la période 2020-2022. Il doit lui permettre de parachever son adaptation à l'ère numérique, évolution indispensable pour que l'entreprise remplisse demain mieux encore qu'aujourd'hui les missions qui lui sont confiées au service de tous les Français. Pour atteindre les objectifs qu'elle se fixe, tout en construisant un équilibre financier durable, ce projet stratégique repose notamment sur l'évolution des compétences de ses salariés et l'adaptation de son cadre social, laquelle a fait l'objet de négociations avec les représentants des salariés dès le mois de novembre 2019. À l'issue de ces négociations, un accord (« Emploi 2022 ») intégrant un projet de rupture

conventionnelle collective a été signé par cinq des six organisations syndicales représentatives des salariés de Radio France le 1er octobre 2020. Il prévoit 340 départs volontaires, 271 recrutements d'ici à la fin 2022 dont 183 départs volontaires remplacés (soit plus d'un départ sur deux), 59 créations de postes et 25 titularisations en contrats à durée indéterminée. 70 % des embauches seront proposées à des salariés non permanents de Radio France (contrats à durée déterminée ou pigistes), dans le but de réduire la précarité, objectif auquel le ministère de la culture est particulièrement attaché. Cet accord équilibré témoigne du dialogue social soutenu au sein de Radio France. Préalablement à sa signature, il a fait l'objet d'ajustements afin de prendre en compte les conséquences de la crise sanitaire sur l'organisation cible de Radio France. À cet égard, il convient notamment de souligner que les départs anticipés à la retraite seront favorisés – la conjoncture économique étant moins propice à des départs pour projet professionnel – et que les départs dans le domaine de la production ont été revus à la baisse, tenant compte des capacités d'adaptation très importantes mobilisées dans le contexte de la crise. Les premiers départs volontaires devraient intervenir d'ici la fin de l'année. Le ministère de la culture sera attentif à ce que sa mise en œuvre se fasse dans le respect constant du dialogue social.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Dharréville](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (13^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 25194

Rubrique : Audiovisuel et communication

Ministère interrogé : [Culture](#)

Ministère attributaire : [Culture](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [17 décembre 2019](#), page 10859

Réponse publiée au JO le : [23 février 2021](#), page 1697